

NOTE DE SYNTHÈSE
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018

DIVISION DES FINANCES

Il est procédé à la présentation du Budget Supplémentaire 2018.

Le compte administratif et l'affectation du résultat ont été votés le 19 mars 2018.

Les résultats ont été repris lors de la décision modificative n°1 qui avait pour but d'inscrire les crédits pour réaliser les travaux de la rénovation de la cour de l'école élémentaire Ferdinand Buisson ainsi que les sanitaires pour l'été 2018.

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre à 78 931.00€ en section de fonctionnement et à 38 944.51 € en section d'investissement.

1- Les dépenses de fonctionnement - page 9 à 14

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 39 480 €.

Pour rappel lors de la DM1, il avait été inscrit en fonctionnement 500 000€ au 6156 au chapitre « des charges à caractère général » pour abonder le futur Budget Supplémentaire voté en juin.

C'est pour cette raison que ces charges à caractère général s'élèvent à -21 751 €. Elles se composent de :

- 14 000 € en faveur des séjours été, 17 000 € de travaux en régie (éclairage Halle L. Lagrange, achat peinture pour les étagères de la bibliothèque et la nouvelle classe de P. Brossolette) ;
- 20 765 € pour l'entretien des terrains (courts de tennis à Delaune, divers élagages et décompactage et regarnissage du terrain de football) ;
- 71 410 € pour l'entretien des bâtiments (54 110 €) et voiries (17 300 €) ;
- 20 155 € de contrôles et vérifications (qualité de l'air à la crèche, au centre de loisirs et à P. Brossolette Maternelle, contrôles des aires de jeux à l'intérieur des écoles et contrôles de blocs autonomes éclairage sécurité) ;
- 13 100 € de prestations en faveur de projets dans le cadre de la politique de la Ville ;
- 28 000 € pour le projet « Patinoire ».

Les autres charges de gestion courante se montent à 31 577 € dont 28 777 € en faveur du budget CCAS afin de couvrir des dépenses non prévues.

Les charges exceptionnelles atteignent la somme de 6 700 € dont la somme de 6 300 € inscrite pour l'aide exceptionnelle apportée à l'OMS pour l'acquisition d'un véhicule 9 places.

2- Les recettes de fonctionnement - page 15 à 18

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 78 931 €.

Le chapitre « atténuation des charges » est revu à la hausse par rapport à des remboursements non-inscrits.

Au chapitre « Impôts et taxes », la somme de 32 377 € correspond à la prise en charge de la taxe d'aménagement par la Métropole pour la dernière année.

Au chapitre « dotations et participations », 92 187 € de dotation de solidarité rurale, 8 438 € de dotation de solidarité urbaine en moins, - 30 000€ d'aide de l'Etat dans le cadre des contrats aidés, - 2 380 € d'aide dans le cadre de la politique de la Ville et la somme de 50 000 € de fonds de concours du CRD retirée puisque déjà intégrée dans la dotation de solidarité communautaire au titre de l'enseignement artistique.

Au chapitre « produits exceptionnels, la somme de 21 285 € correspond aux remboursements des assurances suite à des sinistres.

3- Les recettes d'investissement - page 24 à 27

Hors le prélèvement issu de la section de fonctionnement (39 450 €), le chapitre « subventions d'investissement » est diminué de 805€ au vu de la baisse du montant des travaux d'installation de gradins réalisés à l'avant-scène et entrant dans le dispositif FSIC (fonds de Soutien aux Investissements Communaux).

4- Les dépenses d'investissement - page 19 à 23

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 38 645.51 €.

Pour rappel lors de la DM1, il avait été inscrit en investissement 2 503 000 € au 21318 au chapitre 21, pour abonder le futur Budget Supplémentaire voté en juin.

A ce chapitre il est inscrit :

- Le remplacement des sols souples des jeux dans les écoles V. Hugo et J. Prévert, l'installation d'une barrière à l'anneau cycliste A. Magne : 25 300 € et 28 050 € de réfection du Multi sports à V. Hugo ;
- 44 939 € de travaux dans les écoles dont un complément de 9 000 € pour les sanitaires garçons à Picasso, 8 600€ pour le revêtement de sol classe n° 8 à V.

- Hugo élémentaire, un complément de 5 000€ pour les sanitaires filles à F. Buisson et 19 500 € de câblage pour les VPI dans les écoles élémentaires ;
- 59 308€ de travaux et d'agencements dans d'autres bâtiments, dont 36 291 € pour la rénovation de 2 façades à H. Boucher ;
 - 19 200 € d'enherbage gestion différenciée au cimetière de Grand-Couronne ;
 - 20 000 d'achat de caméras notamment à V. Hugo côté parking et au centre de Loisirs J. Coiffier ;
 - L'achat d'une machine à bois combinée pour 13 000 € ;
 - 4 091 € de matériel informatique ;
 - 16 239 € de mobilier dont 8 278 € pour équiper le reste de la salle de restauration à Brossolette ;
 - 26 305 € de matériel divers dont 8 500 € pour l'achat d'un four à la salle festive, 5 000 € pour l'achat d'un défibrillateur pour le parc urbain et 2 610 € de remplacement d'extincteurs à la piscine dans leur totalité.

Au chapitre 20 la somme de 13 828 € est inscrite pour l'achat d'un logiciel pour la Police Municipale, la conformité du logiciel de marché public pour l'échéance d'octobre 2018 et l'achat de boîtiers permettant la sécurisation des accès internet dans les écoles.

Au chapitre 23 il est inscrit 180 447 € pour financer principalement :

- Le parking Rue Georges Braque pour 56 461 € ;
- Un parcours santé et fitness au parc Urbain pour 106 320 €,
- 15 891 € pour des travaux complémentaires à la salle de remise en forme.

Comme le prévoit l'instruction budgétaire M14, une délibération est proposée au Conseil concernant les obligations en matière d'amortissement. Elle permet à la collectivité de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations à l'intérieur de limites indicatives fixées par l'instruction budgétaire comptable pour tous les biens que la ville est susceptible d'acquérir et de vendre.

Une garantie d'emprunt est proposée hauteur de 100 % à Logiseine auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour son financement des travaux de réhabilitation thermique de 7 bâtiments composés de 248 logements sur le Parc Diderot.

Un avis du Conseil est sollicité par la Préfecture pour la vente par LOGEO de 27 logements sur le secteur des Bouttières 2.

La décision modificative n°1 du transport présente des dépenses nouvelles en fonctionnement pour 3 000 € correspondant à des réparations sur le bus. Une subvention complémentaire est inscrite pour couvrir ces dépenses.

En investissement, la somme de 16 800 € est inscrite pour le futur l'achat d'un bus sur ce budget annexe.

Le solde de la subvention de fonctionnement pour 2018 pour l'association des retraités municipaux est soumis au Conseil.

Deux délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 concernant les demandes de subvention auprès de la Métropole Rouen-Normandie et du Département de Seine-Maritime qui sont remplacées par celles prises au Conseil du 19 mars 2018.

ADMINISTRATION GENERALE

Il est proposé au Conseil de valider la programmation initiale 2018 des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville.

D'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et d'inscrire les subventions obtenues. La ville ayant souhaité mettre en œuvre, un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à prendre les arrêtés nécessaires pour la désignation des membres qui y siégeront.

Le Règlement européen sur la protection des données (RGPD) impose aux collectivités locales de fournir aux personnes concernées une information complète sur les traitements de leurs données personnelles: c'est le principe de transparence. Ce nouveau règlement vise à donner aux individus un meilleur contrôle de leurs données à caractère personnel, et impose une modification des pratiques au sein des collectivités. Il est proposé au Conseil d'adopter la délibération visant à permettre la signature du contrat d'accompagnement à la protection des données ainsi que de la convention d'adhésion à l'association l'ADICO « prestation unique ».

DIVISION CULTURE-ENSEIGNEMENT-PATRIMOINE

Un réaménagement étant prévu concernant la Bibliothèque Boris Vian ; il est proposé de solliciter une subvention, la plus élevée possible, auprès de la Direction Générale des Affaires Culturelles.

L'Inspection Académique a proposé l'ouverture d'une classe à l'école Pierre Brossolette maternelle et l'affectation d'un enseignant supplémentaire pour la rentrée 2018.

Trois délibérations concernent l'application de tarifs pour les objets suivants :

1°) - Pass « Chant d'Elles ».

2°) - Pass Rire en Seine.

3°) - Spectacles pour la saison culturelle 2018/2019.

Une convention doit intervenir pour l'année 2018/2019 avec la Compagnie la Dissidente qui vise à mener un projet artistique et culturel commun sur la Ville dans le domaine théâtral.

Une subvention est allouée à l'association IDEFHI afin de permettre à un élève de participer à un voyage scolaire sur le thème « Mettons-nous au vert ! ».

DIVISION POPULATION-SPORT-VIE ASSOCIATIVE

➤ Une modification de tarif étant intervenu concernant les séjours été 2018 adopté lors du dernier Conseil du 19 mars 2018, il était nécessaire de proposer une nouvelle délibération tenant compte de ce changement.

➤ Les sept tarifs suivants sont également soumis au Conseil :

➤ Séjours du Service Jeunesse pour les 6/17 ans pour 2018.

➤ Séjours Service Enfance pour 2018.

➤ Centre aquatique Alex Jany 2018/2019.

➤ Animation Loisirs pour la saison 2018/2019.

➤ Location des salles aux Grand-Couronnais pour 2019.

➤ Location des salles aux extérieurs pour 2019.

➤ Location de marabout pour 2019.

Les deux conventions suivantes sont proposées au Conseil :

1°) - La première avec l'école de Cirk « Corps-Accord », qui détermine les conditions d'accueil et les activités proposées par celle-ci pour l'été 2018.

2°) - La seconde avec l'Education Nationale et l'U.S.E.P. pour l'organisation des Activités Physiques et Sportives, impliquant la participation des intervenants extérieurs.

Il est demandé au Conseil d'adhérer à l'association des Ludothèques Françaises afin de permettre le regroupement des ludothèques et d'organiser un réseau favorisant le partage des ressources et d'informations.

Une demande de subvention est sollicitée auprès du C.N.D.S. de Seine-Maritime, la plus élevée possible, relatif à l'aménagement d'un parcours de santé et module de fitness qui seront intégrés dans le parc urbain des Bouttières.

Il est proposé au Conseil le versement d'une première partie de subvention pour 2018 au bénéfice du Grand-Couronne Tennis Club.

Deux subventions exceptionnelles sont proposées :

- A l'association F.N.A.C.A.
- A l'association A.C.P.G./C.A.T.M.

Des subventions de fonctionnement aux associations couronnaises et extérieures à Grand-Couronne pour 2018 sont également à l'ordre du jour.

DIVISION RESSOURCES HUMAINES

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Les besoins de la collectivité nécessitent la création des emplois suivants :

- Un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique A, pour le poste d'Enseignement Artistique de classe Normale échelon 2 à compter du 1^{er} octobre 2018, car il n'est pas possible pour le moment de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire stagiaire et que l'intéressé est recruté dans l'attente de l'obtention du concours.

- Un emploi permanent, au sein de la Division Action Sociale, à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique A sur le grade de d'Attaché territorial à compter du 1^{er} juillet 2018. Cette modification s'inscrit dans le cadre de la promotion interne et de l'inscription de l'agent concerné par l'ouverture de ce poste sur la liste d'aptitude établie en application de l'article 39 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale.

- Un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2018, au sein de la Division Sports Population et plus précisément au sein de la crèche Lilibulle.

- Un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C sur le grade d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2018.

- 27 agents contractuels, dont 1 directeur de Centre, 6 adjoints de Centre et 20 animateurs pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activités pour le centre de loisirs sur les périodes des vacances scolaires sur la session de juillet 2018 et vingt-six agents contractuels, dont 1 directeur de Centre, 5 adjoints et 20 animateurs pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activités pour le centre de loisirs sur les périodes des vacances scolaires sur la session d'août 2018.

- 28 agents contractuels, dont 4 directeurs, 4 adjoints de Centre et 20 animateurs pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activités pour le centre

de loisirs sur les périodes des vacances scolaires sur les sessions de juillet et de août 2018.

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'adjoint affectés dans le service Ressources Humaines.

La délibération qui suit concerne la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le compte personnel d'activité (CPA) ;

Il est nécessaire de fermer des emplois permanents qui n'ont pu lieu d'être et de mettre ainsi à jour le tableau des effectifs. Cette information a été transmise aux membres du Comité Technique de juin 2018. Ces changements s'inscrivent dans le cadre de départs à la retraite et sont formalisés par une délibération qui est proposée au Conseil.

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) s'appuyant sur la circulaire DFEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 remplaçant ainsi le dispositif de contrat d'accompagnement à l'emploi. Il est proposé de créer 3 emplois PEC dans les conditions fixées ci-après.

Des tarifs restauration scolaire pour enfant et pour adultes pour l'année 2019 sont proposés au Conseil.

DIVISION TECHNIQUE/URBANISME

Une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de matériel pour le désherbage des espaces publics est sollicitée au taux le plus élevé possible.

DIVISION ENVIRONNEMENT

Les deux dernières délibérations concernent des avis à formuler pour deux enquêtes publiques concernant Sea Invest Rouen.